

**Note au personnel**  
**Fiche de paie et eBox**

## Votre fiche de paie électronique



À partir de janvier 2018, vous recevrez votre fiche de paie **par le biais de l'eBox Citoyen**<sup>1</sup>.

### Qu'est-ce que l'eBox ?

L'eBox Citoyen est une boîte aux lettres électronique dans laquelle les citoyens peuvent recevoir, de manière centralisée et sécurisée, des documents officiels provenant de différentes institutions de sécurité sociale, comme l'Office national de l'emploi, l'ONSS, pour ne citer que quelques exemples.

#### *Données et correspondance personnelles*

Les documents que vous trouverez dans votre eBox **vous sont spécifiquement** destinés. Ces documents consistent pour la plupart en des communications relatives à votre dossier personnel auprès d'une institution publique (une décision dans votre dossier, une information à propos d'un changement dans votre dossier, etc.).

---

<sup>1</sup> Les collègues qui ne disposeraient pas d'un ordinateur au bureau pourront si nécessaire avoir accès à un ordinateur au service RH.

Toutefois, ils peuvent également résulter d'une demande que vous avez effectuée via le site portail de la sécurité sociale ou sur le site web d'une institution publique (demande visant à obtenir une attestation déterminée, réponse à votre demande visant à obtenir certaines informations, etc.).

Attention : l'eBox a pour seule fonction de vous permettre de recevoir des documents. Il est impossible de réagir à un document par ce canal. Pour ce faire, vous devez contacter la personne de contact dont les coordonnées sont mentionnées sur le document.

### ***Accusé de réception automatique pour les nouveaux messages***

En vue d'une utilisation optimale, l'eBox est reliée à **une adresse électronique régulière** laissée au choix du citoyen. Un courriel vous sera envoyé à cette adresse lorsque de nouvelles informations seront disponibles dans votre eBox. L'adresse électronique que vous complétez dans votre profil lors de l'activation de votre eBox sera utilisée afin d'envoyer ces notifications.

### ***Strictement personnelle et sécurisée***

Tous les citoyens disposent d'une eBox personnelle. Cette eBox est strictement personnelle et sécurisée. Personne d'autre n'y a accès. Pour pouvoir consulter en toute sécurité vos communications et documents personnels, vous devez vous connecter au moyen de **vosre carte d'identité électronique (eID) et du code PIN qui y est lié**.

L'eBox est un moyen de communication facile, sécurisé et fiable, qui offre de surcroît des avantages comme la vitesse, l'efficacité et une réduction des frais d'envoi.

## **Adieu la fiche de paie papier, bonjour la fiche de paie numérique !**

Le Secrétariat du Conseil national du Travail a décidé de remplacer la fiche de paie sur support papier par une version électronique et de mettre celle-ci à votre disposition au format numérique **via votre eBox personnelle**.

Cela signifie que votre fiche de paie du mois de décembre 2017 sera la dernière que vous recevrez sur support papier. Quant à vos fiches de paie suivantes (à partir du mois de janvier 2018), vous pourrez les consulter au format électronique via l'eBox Citoyen.

## **Comment consulter cette eBox ?**

**La procédure d'accès est simple !**

1. Surfez sur [www.MySocialSecurity.be](http://www.MySocialSecurity.be)
2. Cliquez sur le lien eBox.
3. Identifiez-vous au moyen de votre carte d'identité électronique.

Une fois que vous vous serez identifié(e), vous pourrez consulter, imprimer et/ou télécharger tous les documents qui auront été envoyés dans votre eBox.

Pour en savoir plus, voir ci-après ou [Comment activer votre eBox ?](#)

## Capacité d'enregistrement maximale

L'eBox a une capacité de mémoire maximale et conserve vos documents temporairement. Afin d'éviter que cette capacité d'enregistrement maximale soit atteinte, il vous est recommandé d'enregistrer régulièrement vos documents sur un support informatique.

Il est important de savoir également que les documents stockés dans votre eBox ont une période de validité. Cette période de validité dépend de chaque document et varie d'1 mois à 2 ans.

Votre fiche de paie électronique a quant à elle **une période de validité de deux ans**. À l'expiration de cette période de validité, vos documents disparaîtront automatiquement de votre eBox.

---

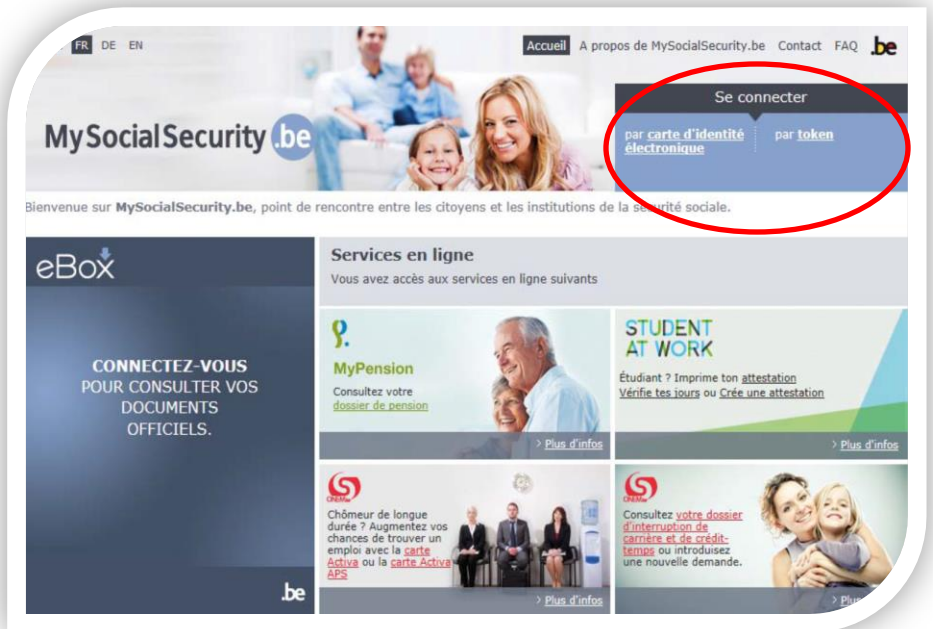
## Comment activer votre eBox ?

### Etape 1 :

Surfez sur '[mysocialsecurity.be](https://mysocialsecurity.be)'.  
Vous pouvez vous connecter

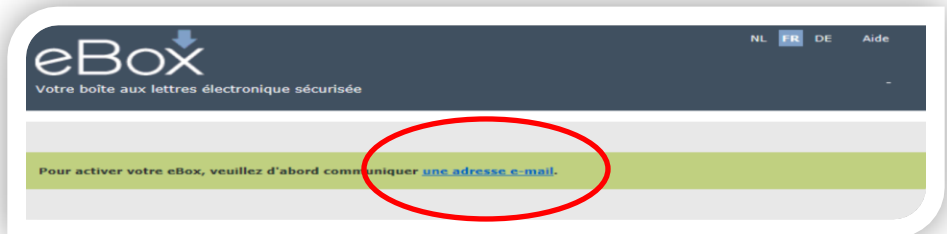
via votre carte d'identité  
électronique insérée  
dans un lecteur de  
carte et votre code pin.

Si vous ne connaissez pas votre  
code pin, vous pouvez en  
demander  
un nouveau sur le [site du SPF  
Intérieur](#).



### Etape 2 :

Une fois que vous êtes  
connecté(e),  
il vous sera demandé de  
communiquer  
une adresse e-mail.



### Etape 3 :

Activez votre eBox en  
communiquant  
une adresse e-mail. Via cette  
adresse, vous serez averti(e)  
lorsque  
de nouveaux documents  
arriveront  
dans votre eBox.

Cochez les deux  
cases et cliquez ensuite sur  
Enregistrer.

**Votre eBox est désormais  
activée!**

The screenshot shows the 'votre profil' (your profile) form for activating the eBox. The form is titled 'Complétez votre profil afin d'activer votre eBox.' It has two main sections: 'Vos données de contact' and 'Votre eBox'. In the 'Vos données de contact' section, there are fields for 'Langue de contact\*' (set to Français), 'Adresse email\*', 'Téléphone', and 'Confirmation de l'adresse email\*'. In the 'Votre eBox' section, there are two checkboxes: 'Je ne souhaite plus recevoir sur papier les documents également disponibles dans mon eBox.' and 'Je confirme avoir lu et compris le règlement à l'usage des utilisateurs.' Both checkboxes are circled in red. At the bottom right of the form, there is an 'Enregistrer' (Save) button, also circled in red.

**Un problème pour vous connecter? Prenez contact avec le call center de la Sécurité sociale au 02/545 50 77 (du lundi au vendredi de 7h à 20h).**